

Prescriptions ponctuelles

- 07 - Arbres remarquables (L151-19 et L151-23)
- 07 - Patrimoines vernaculaires (L151-19 et L151-23)

Prescriptions linéaires

- 05 - Servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU (L151-41)
- 07 - Elements de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23) : Hôte
- 15 - Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques : Route structurante
- 15 - Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques : Route économique
- 15 - Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques : Route locale
- 24 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (L151-38)

Prescriptions surfaciques

- 01 - Espace boisé classé à protéger ou à conserver (L113-1)
- 02 - Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31 Z') : Aires naturelles
- Secteur avec limitation de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31 Z') : Risques technologiques
- 05 - Emplacement réservé - Voies publiques
- 05 - Emplacement réservé - Ouvrages publics
- 05 - Emplacement réservé - Installations d'intérêt général
- 05 - Emplacement réservé - Logement social/mixité sociale
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5')
- 07 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- 07 - Jardins (L151-19)
- 07 - Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- 17 - Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
- 18 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 et L151-7)
- 31 - Marais, vasières, tourbières, plans d'eau, les zones humides et milieux temporairement immergés (L121-23) - Zone humide
- 99 - Espaces de bon fonctionnement

Informations

Liaison autoroutière Machilly - Thonon-les-Bains

- Liaison autoroutière Machilly - Thonon-les-Bains
- Poste électrique
- Siège d'exploitation agricole

Liste des emplacements réservés

Número	Libellé	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Création de place de stationnement - Commelanges (L151-41 1')	Commune d'Allinges	0,01
2	Création de trottoirs et de stationnements le long de l'avenue de Lonnoz - largeur de 2 m (L151-41 1')	Commune d'Allinges	0,01
3	Extension du cheminée (L151-41 1')	Commune d'Allinges	0,18
4	Création, extension, aménagement d'un trottoir d'eau potable (L151-41 1')	Commune de Thonon-les-Bains	0,43
5	Création d'une voie piétonne et cycle motor - largeur de 1,80 m - Fortune Est (L151-41 1')	Commune d'Allinges	0,02
6	Voie de désenclavement - largeur 5 m - leucht Grévy ou les Huches (L151-41 1')	Commune d'Allinges	0,04
6	Voie de désenclavement - largeur 5 m - leucht Grévy ou les Huches (L151-41 1')	Commune d'Allinges	0,02
6	Voie de désenclavement - largeur 5 m - leucht Grévy ou les Huches (L151-41 1')	Commune d'Allinges	0,06
7	Point d'appui volontaire à créer - Colosseum avenue de Thonon/avenue de Lonnoz (L151-41 2')	Thonon agglomération	0,03
8	Point d'appui volontaire à créer - Allée des Sortèbes (L151-41 2')	Thonon agglomération	0,03
9	Point d'appui volontaire à créer - Avenue St François de Sales (L151-41 2')	Thonon agglomération	0,04
10	Point d'appui volontaire à créer - Chemin des Aveltes (L151-41 2')	Thonon agglomération	0,04
11	Point d'appui volontaire à créer - Rue du Champ Menou (janelière) (L151-41 2')	Thonon agglomération	0,01
12	Point d'appui volontaire à créer - Rue de la Massolles (L151-41 2')	Thonon agglomération	0,01
13	Point d'appui volontaire à créer - Route de Commelanges (L151-41 2')	Thonon agglomération	0,03
14	Point d'appui volontaire à créer - Rue du Champ Menou (L151-41 2')	Thonon agglomération	0,16
15	Point d'appui volontaire à créer - Les Châteaux (L151-41 2')	Thonon agglomération	0,07
16	Point d'appui volontaire à créer - Rue des Tics Cox (L151-41 2')	Thonon agglomération	0,07
17	Création d'un trottoir et d'une voie douce - largeur 1,80m (L151-41 1')	Commune d'Allinges	0,02
18	Création de faire de retournement des bus urbains et scolaires et point d'appui volontaire (L151-41 1')	Commune d'Allinges	0,16
19	Aménagement d'un accès à l'OAP Fortine Est - largeur 1 m (L151-41 1')	Commune d'Allinges	0,01
20	Aménagement d'une voie piétonne - largeur 2 m - La Charvonne (L151-41 1')	Commune d'Allinges	0,01
21	Aménagement d'un site pour la pratique de l'escalade (L151-41 1')	Commune d'Allinges	0,87
22	Déplacement de visibilité ville communale de Lassy - RD12 (L151-41 2')	Commune d'Allinges	0

Liste des emplacements réservés de mixité sociale

Número	Libellé	Bénéficiaire	Surface en m²
ER M51	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4')	Commune d'Allinges	0,28
ER M52	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4')	Commune d'Allinges	0,3
ER M53	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4')	Commune d'Allinges	0,48
ER M54	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4')	Commune d'Allinges	0,46
ER M55	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4')	Commune d'Allinges	0,39

Liste du patrimoine vernaculaire

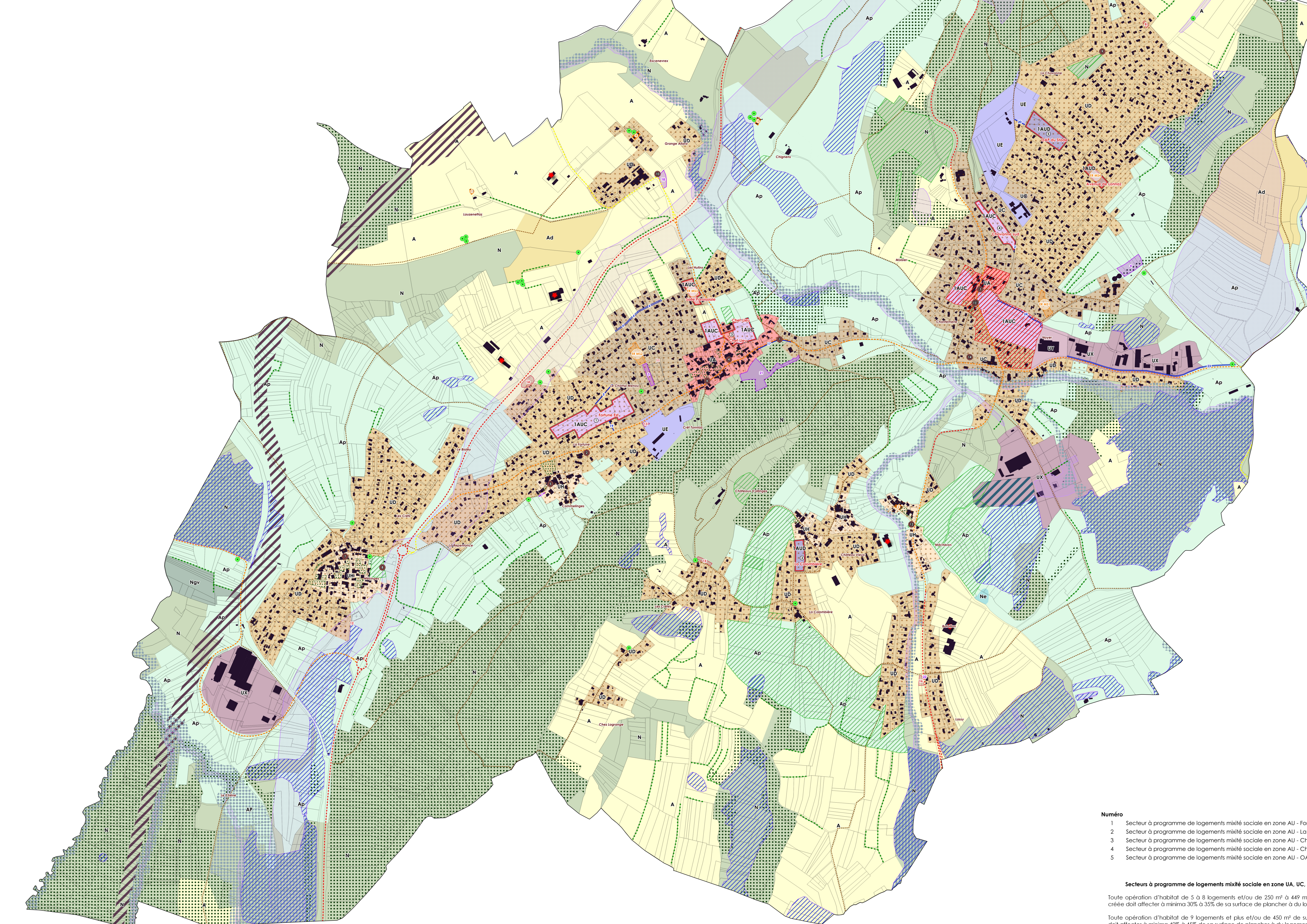
Número	Libellé
1	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Croix Chemin de Clavel
2	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Croix de Commelanges
3	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine
4	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine
5	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine
6	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine
7	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine
8	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine de Hezanges
9	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Oratoire Chatoignegrande - La Charvonne
10	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Oratoire de Chignans
11	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Oratoire de Noyer
12	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Oratoire de Nocheran
13	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Pise lat
14	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Source de Noyer

Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- 1AUC : Zone à urbaniser à dominante résidentielle de même caractère que la zone UC
- 1AUD : Zone à urbaniser à dominante résidentielle de même caractère que la zone UD
- A : Zone agricole dédiée aux activités agricoles
- Ad : Zone agricole dédiée au stockage de déchets inertes
- Ap : Zone agricole d'intérêt paysager
- N : Zone naturelle et forestière à protéger
- Ne : Zone naturelle dédiée aux installations sportives et/ou de loisirs et/ou d'intérêt collectif
- Ngv : Zone naturelle dédiée à l'accueil des gens du voyage
- UA : Zone urbaine correspondant aux deux centralités de la commune (Chef-Lieu et Le Noyer)
- UC : Zone urbaine qui constitue le centre élargi qui a vocation à renforcer le centre-bourg
- UD : Zone urbaine correspondant aux secteurs à dominante résidentielle
- UE : Zone urbaine correspondant aux sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- UH : Zone urbaine constituant les hameaux historiques
- UX : Zone urbaine correspondant aux zones d'activités à vocations dominantes artisanales et industrielles
- UY : Zone urbaine correspondant aux zones d'activités économiques & commerciales

Liste du patrimoine bâti à protéger

Número	Libellé
1	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural : Chateau de Louannets
2	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural : Maison de maître Lonoz
3	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural : Domaine de Boudistarcourt
4	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural : Grange Allard



Secteurs à programme de logements mixité sociale en zone UA, UC, UH et UD

Toute opération d'habitat de 5 à 8 logements et/ou de 250 m² à 449 m² de surface de plancher créée doit affecter à minima 30% à 35% de sa surface de plancher à du logement local social.

Toute opération d'habitat de 9 logements et plus et/ou de 450 m² de surface de plancher créée doit affecter à minima 40% à 45% de sa surface de plancher à du logement local social.

Secteurs à programme de logements mixité sociale en zone UA, UC, UH et UD

Número	Libellé	Pourcentage
1	Secteur à programme de logements mixité sociale en zone UA - Fortune est	: 50%
2	Secteur à programme de logements mixité sociale en zone UA - La Colombière	: 35%
3	Secteur à programme de logements mixité sociale en zone UA - Chef-lieu	: 50%
4	Secteur à programme de logements mixité sociale en zone UA - Charvonne sud	: 35%
5	Secteur à programme de logements mixité sociale en zone UA - OAP du Stade	: 40%